

FIRMES ÉTRANGÈRES : MES DÉMARCHES EN FRANCE

DÉCLARER UN CHANGEMENT OU UNE FIN D'ACTIVITÉ

J'ai un **changement** dans la vie de mon entreprise, je fais une **déclaration** auprès de l'Urssaf service firmes étrangères.

→ Je complète un formulaire unique (formulaire E2/E4) disponible sous :
[Formulaires](#) > [Formulaire E2E4](#)

J'informe l'Urssaf service firmes étrangères dans les cas suivants :

JE MODIFIE MON ACTIVITÉ

- modifications concernant l'**identité** (changement du nom commercial de l'entreprise et d'adresse, ouverture d'un établissement en France, changement de représentant social et la fin de mandat) ;
- le **changement d'adresse** de correspondance.

JE STOPPE MON ACTIVITÉ

- si je n'emploie plus de personnel salarié relevant du régime français, j'utilise également le **formulaire E2/E4**.

Attention : si je n'effectue pas ces démarches nécessaires quant à la cessation de mon activité, mon compte reste actif, et les déclarations de cotisations et contributions resteront obligatoires et le règlement des cotisations sociales sera attendu.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

 www.foreign.compagnies-urssaf.eu

 sfe@urssaf.fr

 • depuis la France : (0) 806 802 633

• depuis l'étranger : 00 33 (0)806 802 633

 Urssaf Alsace – SFE / TSA 60003 / 38046 GRENOBLE CEDEX 9